





## Appel à projets 2019 : Coopération et création

Dans le cadre du contrat de filière arts plastiques et visuels, l'État - DRAC Nouvelle-Aquitaine / Ministère de la Culture et la Région Nouvelle-Aquitaine lancent un deuxième appel à projets co-construit avec Astre - Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

Poursuivant l'expérimentation, cet appel à projets propose d'explorer les champs de la coopération et de la création. Il s'adresse à tous les acteurs des arts plastiques installés en Nouvelle-Aquitaine :

- 1. structures, associations, collectifs d'artistes, collectivités locales, coopératives, galeries, ayant leur siège social en Nouvelle-Aquitaine
- 2. professionnels du secteur des arts plastiques et visuels (artistes, commissaires, critiques...) ayant un lien particulier avec la Nouvelle-Aquitaine (nés, résidents, diplômés ou y travaillant)

Les candidatures peuvent donc aussi bien être portées par une personne morale que par une personne physique.

Pour être éligibles, les projets devront :

- Assurer les conditions de rémunération du ou des artistes et respecter leur droit d'artistes-auteurs
- Mobiliser prioritairement des acteurs de la filière arts plastiques et visuels
- Mettre en œuvre des coopérations entre au moins trois partenaires

L'appel est ouvert jusqu'au 12/07/2019 à minuit.

Le règlement de l'appel à projets et les dossiers de candidatures sont disponibles ici.

Pour toutes informations ou questions, vous pouvez contacter:

- Cécile Villiers, réseau Astre cecile.villiers@reseau-astre.org / 05.87.21.30.45
- Mathilde Vialard, Région Nouvelle-Aquitaine mathilde.vialard@nouvelle-aquitaine.fr / 05.55.48.00.28
- Camille Villeneuve, DRAC Nouvelle-Aquitaine camille.villeneuve@culture.gouv.fr / 05.57.95.01.75